



Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 7
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

1

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : lundi 30 mars 2026

Date d'affichage : lundi 27 avril 2026

Le onze avril deux mil vingt-six, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.
 Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°23/2026 DESIGNATION DES ELUS DELEGUES AU SDANC 88

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Montmotier compte 35 habitants,

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, désigne les élus suivants pour représenter la commune de Montmotier au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges,

Identité	SDANC
Maxime ZIELONY	Titulaire
Bruno JOLLY	Suppléant



Jean-Pierre POIROT
 2026.04.27 17:30:42 +0200
 Ref:10904624-16440341-1-D
 Signature numérique
 le Maire